

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : 506 453-3678
Télécopieur : 506 457-4810

Date : le 20 mars 2020
Dest. : Parents, tuteurs
Exp. : Dominic Cardy, ministre
Objet : COVID – 19

Chers parents et tuteurs :

Nous sommes confrontés à une crise qui a nécessité des décisions que peu de gens auraient pu imaginer il y a deux semaines. L'une des décisions les plus difficiles et les plus importantes du gouvernement, sur la base de la recommandation de la médecin-hygiéniste en chef, la Dre Jennifer Russell, a été la fermeture des garderies éducatives.

Outre la santé et la sécurité des enfants et du personnel, nos décisions ont été guidées par le désir de limiter l'impact financier sur la population du Nouveau-Brunswick. Cela comprend la garantie que des services de garde d'enfants de qualité et abordables continueront d'être accessibles à tous les gens du Nouveau-Brunswick après la réouverture des garderies. Nous devons soutenir nos exploitants de garderies; la plupart sont de petites entreprises locales. Dans les moments difficiles, les gens du Nouveau-Brunswick s'assemblent, et c'est ce que je vous demande de faire maintenant.

Nous avons demandé aux garderies qui ont mis à pied leurs employés de ne pas facturer les parents. Si votre garderie a congédié ses employés et essaie de vous facturer, veuillez communiquer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Si un centre n'a pas mis à pied son personnel, vous devrez payer pour maintenir la place de votre enfant. Nous comprenons que cela est difficile pour de nombreux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises – payer pour un service que vous n'utilisez pas lors d'une journée de tempête est une chose, payer pour un service durant des semaines et des mois en est une autre.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance prendra en charge les frais de toute personne qui a perdu son revenu en raison de la situation COVID-19 en cours. Nous continuerons à fournir des subventions aux parents et vous encourageons à visiter notre site Web pour plus d'informations et pour déterminer votre admissibilité à de l'aide.

Les parents qui sont des travailleurs des services essentiels n'auront pas à payer en double les frais pour leurs services de garde. Veuillez aviser le Ministère si vous payez pour maintenir une place dans votre garderie habituelle et que votre enfant fréquente l'une des garderies d'urgence. Le Ministère s'assurera que vous ne soyez pas facturés deux fois; nous prendrons en charge les frais de garde d'enfants.

Le 6 mars 2020

Page 2

Merci de votre compréhension et de votre coopération continue avec vos garderies éducatives. Je dois une profonde gratitude aux exploitants et aux éducatrices et éducateurs qui se sont montrés prêts à ouvrir et à gérer des garderies d'urgence. Ce geste démontre une grande compassion et humanité. Ces installations fourniront le soutien nécessaire aux travailleurs des services essentiels qui seront là pour assurer la sécurité de tous les gens du Nouveau-Brunswick pendant les jours difficiles à venir.

Chacun a un rôle à jouer pour atténuer l'impact de la COVID-19. Il faut plus qu'une action gouvernementale pour protéger la santé et la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons tous un rôle important à jouer.

Nous réalisons que vous avez de nombreuses questions. N'hésitez pas à communiquer avec notre personnel des services à la petite enfance sur notre ligne sans frais 1-833-221-9339 de 7 h à 19 h ou ECSAP-PASPE@gnb.ca

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dominic Cardy". The signature is stylized and includes a checkmark-like flourish at the end.

Dominic Cardy